

Réf: Dossier 466467

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « COULIBALY ET DIABATE »

Siège ABIDJAN ABOBO-BAOULE EXTENTION, Lot  
2224, Ilot 188

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22 aout 2025, et enregistrés au CEPICI le 25 novembre 2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COULIBALY ET DIABATE »

Objet : IMPORT-EXPORT, AGRICULTURE, ELEVAGE, TRANSPORT, BOULANGERIE-PATISSERIE, VENTE DE BANDES REFLECHISSANTE SUR VEHICULE, et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou en partie des biens sociaux. La prise en location, gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN ABOBO-BAOULE EXTENTION, Lot 2224, Ilot 188

Dirigeant(s) M COULIBALY CHONTCHANVOLO ISMAEL (GÉRANT), M DIABATE ABOUBAKAR (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-06465 du 22/12/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78444/GTCA/RC/2025 du 22/12/2025

